

COMMUNIQUE DE PRESSE

22,8 millions d'euros investis pour l'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 2^{ème} trimestre 2018

Au 2^{ème} trimestre 2018, le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu **22,8 millions d'euros d'aides** de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour **388 opérations**.

Les chiffres clés en PACA au 2^{ème} trimestre 2018



- Un peu plus de **40% des aides (10 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 6,3 M€ pour réduire la pollution domestique, dont 3,3 M€ pour le traitement des eaux usées et 3 M€ pour leur transport (aides essentiellement consacrées à deux opérations importantes : 1,5 M€ pour la création d'une nouvelle station d'épuration à Apt et 1,8 M€ pour la construction de l'émissaire de la nouvelle station de Cagnes-sur-Mer),
 - 3,7 M€ pour l'eau potable, dont 1,7 M€ pour la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales et 0,9 M€ pour la protection réglementaire des captages.
- **24% (5,4 M€)** vont à une **meilleure gestion quantitative de la ressource en eau**, avec des opérations importantes visant des économies d'eau sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (2,6 M€) et une substitution des prélèvements dans le Drac pour la commune de Gap (2 M€).
- **20% (4,6 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont 3,1 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau et 0,9 M€ pour l'animation territoriale.

Parmi les opérations soutenues, des projets remarquables :

1- Pour réduire les rejets de pollution domestique

La communauté de communes Apt Luberon (84), dotée de la compétence assainissement pour 25 communes, crée une nouvelle station d'épuration à Apt d'une capacité de 34 000 équivalent-habitants. Cet ouvrage comprend notamment un traitement poussé de l'azote et du phosphore pour répondre aux enjeux de qualité du Calavon. L'opération bénéficie d'une aide spécifique de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de rivière du Calavon, notamment en contrepartie de l'ambitieux programme d'économie d'eau porté par la collectivité. Elle reçoit une subvention de **1,75 M€**.

2- Pour préserver et améliorer les milieux aquatiques

Le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin (06) poursuit l'abaissement des seuils construits sur le Var entre les années 1971 et 1986. Après les seuils n°9 et n°10, c'est au tour du seuil n°8 dont les travaux ont été planifiés cet été. Outre la diminution du risque inondation, l'abaissement des seuils doit permettre la restauration d'un fonctionnement naturel du fleuve, la circulation des poissons et le retour progressif au faciès méditerranéen originel du Var. L'opération sur le seuil n°8 est soutenue par l'agence de l'eau qui attribue une subvention de **1 M€**.

3- Pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

La commune de Gap (05) va remplacer ses prélèvements d'eau en rivière dans le bassin versant voisin du Haut Drac, au niveau des Ricous, par un prélèvement dans la nappe « des Choulières ». Cette nappe, identifiée comme une ressource stratégique par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône-Méditerranée, est de quantité suffisante. Le projet permettra de restituer annuellement 2,2 millions de m³ d'eau dans le Drac aujourd'hui déficitaire et ainsi de relever le débit réservé à la prise d'eau des Ricous, de 100 litres par seconde, durant l'étiage estival (de la mi-juin au 30 septembre). Pour ce projet, évalué à près de 9 M€, l'agence de l'eau attribue une première aide de **2 M€** et donne un accord de principe sur le financement d'une seconde tranche de 2,5 M€ en fin d'année 2018 ou en 2019, selon la disponibilité financière.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 2^{ème} trimestre 2018, totalisent un montant de **112,5 millions d'euros** pour financer près de **1 800 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône-Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com